

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos de la série de reportages du journaliste Daniel Thibeault entourant la visite en Chine du premier ministre Justin Trudeau au début septembre 2016, diffusés sur ICI Radio-Canada Télé.

LA PLAINTE

Le 7 septembre 2016, M. Will Dubitsky, a porté plainte contre la série de reportages effectués par le journaliste Daniel Thibeault à l'occasion du voyage du premier ministre Justin Trudeau en Chine où il avait participé quelques jours plus tôt au Sommet des pays du G20. Ses accusations sont sévères. Il affirme que, pris dans leur ensemble, ces reportages se comparent à ceux d'une « télévision d'État sous le joug d'une dictature qui lui impose, entre autres choses, de projeter une image positive de son dirigeant ». Comme cela serait le cas pour un diffuseur d'État, écrit M. Dubitsky, le journaliste n'a fait preuve d'aucun esprit critique, mais il s'est contenté d'une « mise en scène politique afin de présenter le dirigeant de manière positive ».

Avant de citer quelques-uns des exemples qu'il donne à l'appui de sa plainte, il me semble utile de mentionner que M. Dubitsky me l'a adressée dans sa langue maternelle, l'anglais, qu'il maîtrise évidemment mieux que le français dont il a tout de même une bonne connaissance. Les extraits de sa plainte que je rapporte ici sont donc le résultat de ma propre traduction et, à moins qu'ils ne se trouvent entre guillemets, ils sont le résumé que j'en ai fait.

Le premier exemple cité par le plaignant concerne l'utilisation d'une séquence vidéo montrant Justin Trudeau jouant au basketball avec quelques jeunes Chinois, « suivie par une longue explication du ministre des Finances, Bill Morneau, à l'effet que de tels gestes permettent d'accroître la signature d'ententes commerciales ». À son avis, cela pourrait servir de matériel pour des émissions humoristiques, mais ne constitue pas du reportage sérieux, l'objectif n'étant, selon lui, que « de bien faire paraître Justin Trudeau ».

Ensuite, et il s'agit là de la partie la plus détaillée de sa plainte, M. Dubitsky s'en prend à l'un des aspects centraux du message véhiculé par le premier ministre lors de ce voyage, soit l'importance des accords commerciaux et ses déclarations concernant la montée du protectionnisme dans le monde. Selon lui, Daniel Thibeault a fait de la propagande politique en présentant le premier ministre Trudeau de manière théâtrale comme le champion des accords de libre-échange, un champion combattant la montée du protectionnisme en provenance des États-Unis. Il estime que cette manipulation se manifeste en particulier dans l'utilisation, par le journaliste, d'un extrait d'entrevue où un intervenant déclare que le président de la Chine et Justin Trudeau sont les deux leaders les plus écoutés par les autres membres du G20. M. Dubitsky voit la réfutation de cette opinion dans le fait que le *New York Times* n'a mentionné qu'une seule fois Justin Trudeau dans sa couverture du Sommet du G20, et uniquement pour rapporter la décision du Canada de se joindre à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

La plainte s'en prend aussi aux déclarations de plusieurs autres personnages cités dans les reportages de Daniel Thibeault, par exemple la ministre du Commerce international du Canada, Chrystia Freeland, qui affirme que « le Canada cherche à instaurer une prospérité inclusive ». Il s'objecte également aux propos du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, selon qui l'entente de libre-échange entre l'Europe et le Canada est un « document progressiste ».

Le plaignant se lance ensuite dans un long exposé critique sur le contenu de l'accord Canada-Europe, du Partenariat transpacifique et de l'Accord de libre-échange nord-américain pour dénoncer les conséquences des clauses de résolution des conflits qu'ils contiennent.

« En reprenant à son compte les messages libéraux sur le commerce et le protectionnisme, Daniel Thibeault a failli à sa tâche de procurer une analyse critique », écrit M. Dubitsky.

« L'aspect le plus déconcertant de ces reportages », poursuit-il, est le fait qu'ils ne contiennent « absolument aucune critique d'aucune des positions défendues par M. Trudeau ». Pourtant, dit-il, il y aurait eu amplement matière à le faire. Il cite le fait que, lors d'une conférence de presse, M. Trudeau aurait évité la question d'un journaliste sur la question d'un possible conflit d'intérêts impliquant deux des trois commissaires responsables des audiences publiques de l'Office national de l'énergie étudiant le projet de pipeline Énergie Est. Encore là, le plaignant se lance dans une analyse critique du dossier, accusant l'Office national de l'énergie d'être trop proche de l'industrie pétrolière et reprochant au gouvernement libéral d'avoir reconduit le rôle de l'Office national de l'énergie dans le processus d'évaluation environnementale.

En somme, M. Dubitsky estime que la couverture de Radio-Canada, utilisant de manière complaisante des images de Justin Trudeau, « le premier ministre *cool* », a offert « de la publicité gratuite au chef de gouvernement, comme dans les régimes dictatoriaux » alors que son rôle devrait être de présenter une analyse critique équilibrée et équitable. En cela, dit-il, Radio-Canada n'a pas respecté les standards d'excellence qu'on en attend.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 25 octobre 2016, le service de l'Information de Radio-Canada a envoyé une très longue réponse signée par Micheline Dahlander, responsable au Traitement des plaintes, Éthique et déontologie. Elle y dissèque et commente chacun des huit reportages effectués par le journaliste Daniel Thibeault dans le cadre de sa couverture du voyage en Chine du premier ministre Justin Trudeau.

La réponse mentionne que la visite en Chine du premier ministre canadien a, en tout, fait l'objet de plus d'une centaine d'articles, d'entrevues, de reportages ou de chroniques à la radio et à la télévision portant sur les objectifs, les enjeux et les retombées pour le Canada de ce voyage. On y a abordé les questions de l'environnement, de la croissance économique, des relations diplomatiques, des échanges commerciaux, de la sécurité et des droits de la personne.

Bref, écrit Radio-Canada, « notre couverture du séjour de Justin Trudeau en Chine fut diversifiée, factuelle et sans parti pris ».

Sur l'aspect qui est au centre de la plainte de M. Dubitsky, celui de la partialité alléguée des reportages, M^{me} Dahlander répond que « loin d'avoir offert une mise en scène pour valoriser les messages du premier ministre, comme vous l'indiquez dans votre plainte, le journaliste Daniel Thibeault a rapporté sans parti pris ce qu'il estimait être d'intérêt public pour un auditoire canadien. Ainsi, montrer Justin Trudeau foulant le sol de la Muraille de Chine pour parler de l'importance de l'industrie touristique ou en train d'entamer un match informel de basketball extérieur pour illustrer la manière dont il tente de séduire la classe moyenne chinoise n'est pas "du théâtre politique". Il s'agit plutôt ici d'utiliser adéquatement le langage de la télévision qui est l'image. »

Je ne vais pas reprendre ici la description détaillée que la réponse fait de chacun des reportages, mais Radio-Canada la conclut en écrivant au plaignant :

« Vous conviendrez à la lecture de ces résumés que nous sommes très loin de ce que vous qualifiez de reportages complaisants s'apparentant, selon vous, à de la publicité gratuite. »

La réponse se fait plus insistante en rappelant au plaignant que la télévision de Radio-Canada est « une télévision publique et non une télévision d'État qui, elle, est inféodée au pouvoir en place. Aucun lobby ou gouvernement ne dicte notre ligne éditoriale. CBC/Radio-Canada est indépendante et n'est à la solde d'aucun groupe de pression ou pouvoir politique ».

LA DEMANDE DE RÉVISION

Le 28 octobre 2016, M. Dubitsky m'a écrit pour demander une révision de son dossier, car, estime-t-il, la réponse détaillée de Radio-Canada le conforte dans sa perception que la série de reportages sur la visite de Justin Trudeau en Asie manquait d'équilibre.

« Si les reportages de Daniel Thibeault sur les initiatives de M. Trudeau avaient été surtout négatifs, écrit-il, nous pourrions affirmer qu'ils manquaient d'équilibre, mais la réponse de Radio-Canada confirme que la couverture était plutôt positive, et en conséquence cela est aussi déséquilibré que pour une couverture principalement négative ».

Sa demande de révision et ses annexes comptent 18 pages, dont une dizaine consistent en un extrait de la préface d'un livre qu'il prépare sur la « transition vers une économie canadienne verte ». Je me permettrai donc de la résumer succinctement, d'autant plus que, pour l'essentiel, sa demande reprend les mêmes arguments que ceux de la plainte originale.

En gros, M. Dubitsky estime que toutes les déclarations de Justin Trudeau en faveur des accords de libre-échange rapportées par Daniel Thibeault auraient dû être contrebalancées par une analyse critique du contenu de ces ententes passées ou à venir.

Selon lui, il aurait fallu que le journaliste mentionne les aspects qu'il considère les plus inacceptables de ces traités, comme le « mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États », ou alors qu'il parle des clauses de prolongation de la protection des brevets des médicaments et de leur impact éventuel sur la hausse des prix des produits pharmaceutiques.

Ensuite, lorsque M. Trudeau a évoqué la possibilité d'une augmentation des échanges entre le Canada et la Chine en matière de technologies environnementales, M. Dubitsky aurait souhaité que le journaliste rappelle que les engagements financiers du dernier budget fédéral en faveur des technologies vertes étaient insuffisants, qu'il parle de la faiblesse des mesures prises par le Canada pour réaliser la transition vers une économie verte, qu'il mentionne la volonté affichée par M. Trudeau de favoriser la construction de nouveaux pipelines, ce qui aura pour conséquence d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, et enfin qu'il rapporte que les cibles d'émissions de CO₂ du gouvernement Trudeau sont les mêmes que celles du précédent gouvernement conservateur.

LA RÉVISION¹

Introduction

Je dois d'abord rappeler que le plaignant porte des accusations très sérieuses envers Radio-Canada et son journaliste Daniel Thibeault en parlant de « propagande » et de comportements dignes d'une « télévision d'État sous le joug d'une dictature ». Si ces mots ont encore un sens – celui que nous apprend l'histoire de l'humanité où des millions de personnes sont mortes pour défendre la primauté du droit et les valeurs de liberté et de démocratie – cela m'impose de considérer attentivement cette plainte afin de lui apporter une réponse claire et sans équivoque.

Les valeurs en cause

Il est important de noter que M. Dubitsky ne conteste pas l'exactitude de l'un ou l'autre des reportages de Daniel Thibeault sur la visite de Justin Trudeau en Chine. Il n'y identifie aucune fausseté ou inexactitude. C'est dans leur ensemble qu'il y voit un problème qu'il présente comme de la « complaisance » envers « le discours libéral ».

Sa plainte porte donc sur le manque d'impartialité et d'équilibre dans la couverture de ce séjour à l'étranger du premier ministre. Les Normes et pratiques journalistiques (NPJ) de Radio-Canada définissent ainsi la valeur d'impartialité² :

« Notre jugement professionnel se fonde sur des faits et sur l'expertise. Nous ne défendons pas un point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public. »

¹ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

² <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Quant à la valeur d'équilibre³, elle se présente ainsi :

« Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent.

Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable. »

L'étude des griefs

Il faut d'abord constater que l'équilibre est une notion qui se mesure dans le temps et non à l'intérieur d'un reportage ou d'une courte séquence de reportages, car il va de soi que les paramètres de courts reportages de nouvelles ne permettent pas d'incorporer tous les points de vue sur chacun des éléments qui y sont présentés. Dans le cas présent, la notion d'équilibre qu'invoque le plaignant ne saurait se limiter aux seuls reportages du journaliste ayant la responsabilité de suivre le premier ministre à la trace dans ses multiples déplacements entre Ottawa, Beijing, Shanghai, Hangzhou, Hong-kong et Ottawa, avec tous les problèmes de logistique et de fuseaux horaires décalés que cela implique. À cet égard, le service de l'Information de Radio-Canada rappelle que plus d'une centaine de reportages, d'entrevues et d'articles, tant à la télévision qu'à la radio ou sur le web d'ICI Radio-Canada, ont été consacrés à ce voyage et qu'ils en ont traité sous de multiples aspects (relations commerciales et politiques, environnement, droits de la personne, etc.), de sorte que l'ensemble est beaucoup plus diversifié que ce que laisse entendre M. Dubitsky.

En fait, il importe d'éviter le piège de ce qu'il est convenu d'appeler « la fausse équivalence », une notion selon laquelle l'équilibre exigerait que pour chaque argument favorable à quelqu'un ou à une idée, il faudrait lui en opposer immédiatement un autre, peu importe qu'il soit ou non représentatif d'un courant d'opinion répandu dans la société. Selon cette logique – pour prendre un exemple proche des sensibilités du plaignant – certains prétendent que chaque fois qu'ils évoquent le problème des changements climatiques, les médias devraient aussi rapporter qu'il s'agit d'une théorie qui ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique et donner la parole à ses détracteurs ou même leur accorder un temps d'antenne équivalent bien qu'ils ne constituent qu'une infime fraction des experts du climat.

Le plaignant a raison de dire que les journalistes ont le devoir de jeter un regard critique sur les faits et sur les pouvoirs publics. Cela ne les oblige pas pour autant à se comporter tout le temps et partout en contradicteurs.

³ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Cela dit, je ne partage pas l'avis de M. Dubitsky voulant que Daniel Thibeault n'ait fait que livrer le message du premier ministre Trudeau, sans exercer son esprit critique. Ainsi, dans son reportage du 31 août, au moment de l'annonce de la participation du Canada à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, le reporter affirme que « bien des questions demeurent sans réponse : quelles seront les retombées pour les entreprises canadiennes? Combien le fédéral devra-t-il investir dans l'aventure? Quels pouvoirs aura-t-il? Trop d'incertitudes au goût de l'opposition », dit-il avant de faire entendre Alain Rayes, le porte-parole du Parti conservateur en matière d'affaires étrangères, qui fait part de ses préoccupations. Je mentionne que cet extrait d'entrevue avec M. Rayes a été capté au Parlement fédéral, à Ottawa. Dans ce même reportage, Daniel Thibeault évite aussi de glorifier l'annonce du règlement d'un des principaux conflits commerciaux opposant la Chine au Canada, portant sur la vente de canola : il s'agit d'un simple « sursis », dit-il, car la Chine « maintient la ligne dure ». Ensuite, le 2 septembre, Daniel Thibeault déplore le peu d'accès accordé par Justin Trudeau aux membres de la presse qui l'accompagnent en rapportant qu'« en quatre jours, il n'a répondu qu'à une seule question ». Plus tard, décrivant les conclusions du Sommet du G20, Daniel Thibeault a parlé de « grands énoncés d'intention » plutôt que de mesures concrètes, y voyant « les limites de ce genre d'exercice »; sur l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, il a aussi déclaré que « le processus de ratification semble battre de l'aile en Europe ». Il s'agit d'autant d'exemples montrant que M. Thibeault a su faire preuve d'esprit critique lorsqu'il l'a estimé nécessaire.

Je vais maintenant examiner quelques-uns des faits précis évoqués par le plaignant à l'appui de son accusation de complaisance à l'endroit de Daniel Thibeault.

1. Après avoir montré Justin Trudeau jouant au basketball avec de jeunes Chinois, le journaliste aurait fait entendre « une longue explication du ministre des Finances, Bill Morneau, à l'effet que de tels gestes permettent d'accroître la signature d'ententes commerciales ».

En tout respect pour M. Dubitsky, cela est inexact. Le reportage en question, diffusé le 2 septembre 2016, était le quatrième de la série produite au cours de ce voyage. Il en constituait en quelque sorte la conclusion du premier volet consacré aux relations bilatérales entre la Chine et le Canada, tout juste avant que ne débute le Sommet du G20. Après plusieurs rencontres avec des groupes de gens d'affaires et des responsables politiques chinois, tant à Beijing qu'à Shanghai, la visite prenait « un ton plus léger », annonçait l'animatrice Pascale Nadeau, le premier ministre canadien souhaitant cette fois s'adresser « à la classe moyenne chinoise ». C'est dans ce contexte que le reportage a présenté M. Trudeau se prêtant à plusieurs activités publiques au bénéfice des caméras. On présume qu'elles n'étaient pas seulement celles en provenance du Canada, l'objectif étant d'attirer l'attention du public chinois sur la visite d'un premier ministre canadien contrastant avec l'image plus conventionnelle des hommes politiques en Chine. On a ainsi vu M. Trudeau se rendre dans un restaurant de viande fumée montréalaise fréquenté par de jeunes Chinois, puis jouer en plein air une partie de basketball que son équipe a d'ailleurs perdue.

« N'empêche, dit Daniel Thibeault, Justin Trudeau sent qu'il repart gagnant. »

Il fait alors entendre le ministre des Finances du Canada, Bill Morneau, qui déclare :

« S'il y a une amélioration de la croissance économique ici, ça va aider l'économie mondiale. Ça va en même temps aider le Canada et les familles canadiennes. »

M. Morneau ne fait évidemment pas un lien entre la partie de basketball et la relance de l'économie chinoise ni même avec une quelconque signature d'ententes commerciales. Sa remarque est clairement d'ordre général. Il émet simplement l'avis qu'une relance de l'économie chinoise – après quelques années de croissance inhabituellement modérée – permettra de dynamiser l'économie mondiale et que cela aura des répercussions positives pour le Canada dont la Chine est le deuxième plus important partenaire commercial.

2. Daniel Thibault aurait fait de la « propagande politique » en présentant le premier ministre Trudeau comme un champion des accords de libre-échange combattant la montée du protectionnisme en provenance des États-Unis. Cette « manipulation » s'est illustrée en particulier par la présentation d'un extrait d'entrevue où un intervenant déclare que le président de la Chine et Justin Trudeau sont les deux leaders les plus écoutés par les autres membres du G20. M. Dubitsky voit la réfutation de cette opinion dans le fait que le *New York Times* n'a mentionné qu'une seule fois Justin Trudeau dans sa couverture du Sommet du G20, et uniquement pour rapporter la décision du Canada de se joindre à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

Il est vrai que Radio-Canada a présenté Justin Trudeau comme l'un des plus fervents défenseurs du libre-échange à l'occasion de ce Sommet du G20. Le dimanche 4 septembre, cela a même fait l'objet d'une manchette du *Téléjournal* de fin de soirée :

« Le Canada se pose en champion du libre-échange au Sommet du G20. »

Le reportage de Daniel Thibeault a précisé que « le Canada compte prêcher par l'exemple » dans l'effort visant à « endiguer la montée du protectionnisme », disant plus loin que les négociations dans le dossier du bois d'œuvre sont « compliquées surtout par le discours protectionniste des républicains et des démocrates durant la campagne présidentielle ».

Cependant, j'arrive mal à saisir la position du plaignant qui me semble dénoncer ici une chose et son contraire. D'une part, il s'en prend au « message libéral » résolument pro-libre-échange qu'a tenu le premier ministre Trudeau lors de ce voyage, reprochant à Daniel Thibeault de ne pas l'avoir contredit et d'avoir ainsi « failli à sa tâche ». C'est donc dire que le plaignant reconnaît que Justin Trudeau s'est fait le champion du concept de libre-échange, particulièrement au Sommet du G20. Alors, comment peut-on reconnaître une chose comme avérée et ensuite reprocher à un journaliste de l'avoir rapportée? Je conçois très bien que M. Dubitsky s'oppose aux ententes de libre-échange, depuis l'ALENA jusqu'au Partenariat transpacifique, en passant par l'accord Canada-Europe. Il reste que, dans les faits, le premier ministre s'en est fait le champion. Ce n'est pas manquer aux valeurs d'équilibre ou d'équité d'en faire état.

Dans la seconde partie de sa dénonciation de la « manipulation » dont se serait rendu coupable Daniel Thibeault, le plaignant déplore la présentation d'un extrait d'entrevue (avec Thomas Bernes) qui prédit que le président de la Chine et Justin Trudeau seront les deux leaders les plus écoutés par les autres membres du G20. M. Dubitsky voit la réfutation de cette opinion dans le fait que le *New York Times* n'a mentionné qu'une seule fois Justin Trudeau dans sa couverture du Sommet du G20, et uniquement pour rapporter la décision du Canada de se joindre à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

Le reportage en question, le sixième de la série, a été diffusé le dimanche 4 septembre, jour de l'ouverture du Sommet du G20. Il commence par une mise en contexte de Daniel Thibeault, qui affirme que la rencontre des dirigeants des 20 pays représentant 90 % de l'activité économique de la planète se produit « à un moment crucial face à une économie mondiale au ralenti. Ils doivent s'entendre sur des moyens concrets pour relancer la croissance ». C'est ce qui l'amène à dire que « le Canada compte prêcher par l'exemple », en mentionnant que Justin Trudeau se présente au sommet « après avoir annoncé les premiers pans de son programme d'infrastructures ». Pour mémoire, lors des dernières élections canadiennes qui les ont portés au pouvoir, les libéraux de Justin Trudeau ont proposé des investissements massifs dans les infrastructures afin de stimuler l'économie, quitte à provoquer des déficits annuels de plusieurs dizaines de milliards de dollars. Ils se démarquaient ainsi de leurs principaux adversaires politiques et d'une conception plus rigoriste du rôle de l'État prôchée par différentes organisations internationales pour qui la solution aux problèmes économiques rencontrés par plusieurs pays passait par d'adoption de mesures d'austérité. Or, depuis, ces mêmes organisations, du Fonds monétaire international à la Banque mondiale, en passant par l'Organisation de coopération et de développement économique, ont révisé leur point de vue. Elles préconisent maintenant l'adoption de programmes de stimulation économique plus dynamiques. Le gouvernement chinois s'est d'ailleurs rendu à cette position en 2016, en adoptant des mesures similaires : son plan de relance, centré sur un ambitieux programme d'investissement dans les infrastructures de transport et d'énergie, fera bondir le déficit public à 3 % du PIB, son niveau le plus élevé en 20 ans.

Fin de la parenthèse et retour au reportage de Daniel Thibeault qui rappelait que Justin Trudeau venait tout juste de dévoiler les premiers pans de son programme d'infrastructures, ce qui lui faisait dire :

« Cela lui donne une crédibilité, selon cet observateur. Avec celle de la Chine, la voix du Canada porte davantage. »

C'est ici que l'on entend Thomas Bernes, membre émérite du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, prononcer à peine quelques mots décrivant le président chinois et Justin Trudeau :

« *Probably the two strongest leaders at this meeting.* » (Ma traduction : « Probablement les deux dirigeants les plus influents à cette rencontre. »)

On comprend qu'il voulait indiquer par-là que les deux leaders politiques étaient les principaux avocats d'une politique commune de stimulation économique vigoureuse passant par une hausse des dépenses publiques dans les infrastructures stratégiques. On peut ne pas partager son avis, mais il est légitime et provient d'un homme réputé ayant plus de 40 ans d'expérience dans le domaine du développement international. M. Bernes a, entre autres choses, travaillé au gouvernement canadien, au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à l'Organisation de coopération et de développement économique, avant de diriger le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, un groupe de réflexion indépendant qui mène des études sur l'économie mondiale et le droit international. Il n'y avait donc aucune faute à rapporter ses propos.

Enfin, sur cette même question, que le *New York Times* n'ait pas fait écho à cette opinion, comme le mentionne le plaignant, ou que le journal n'ait pas parlé de l'influence qu'aurait pu avoir la politique de relance économique du Canada à la table du G20, ne prouve rien, malgré tout le respect que j'ai pour ce grand journal. Chaque média est libre de ses choix éditoriaux.

3. Le journaliste Daniel Thibeault aurait fait preuve de complaisance envers le « message libéral » en présentant dans ses reportages les déclarations de plusieurs autres personnages, comme la ministre du Commerce international du Canada, Chrystia Freeland, qui y affirme que « le Canada cherche à instaurer une prospérité inclusive », ou encore le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, selon qui l'entente de libre-échange entre l'Europe et le Canada est un « document progressiste ».

C'est lors du même reportage que celui commenté précédemment, soit le 4 septembre 2016, jour de l'ouverture du Sommet du G20, que ces deux citations ont été présentées par Daniel Thibeault. Le premier ministre Trudeau ne s'étant pas adressé aux médias canadiens couvrant l'événement, c'est la ministre du Commerce international, Chrystia Freeland, qui s'est en quelque sorte fait la porteuse de son message, celui qu'il avait l'intention de présenter aux autres leaders du groupe. Évidemment, elle n'agissait pas comme critique de ce message, mais plutôt comme porte-parole et c'est dans ce contexte qu'elle a parlé de la mise en place par son gouvernement d'un « plan pour la prospérité inclusive ». Encore une fois, le plaignant peut ne pas partager ce point de vue, ne pas estimer que les mesures fiscales et budgétaires adoptées depuis un an par le gouvernement Trudeau sont de nature à permettre une « prospérité inclusive », mais le fait qu'il soit en désaccord avec cette vision des choses n'empêche pas les membres du gouvernement de la défendre et ne peut interdire aux médias de rapporter leurs propos.

Il en va de même pour la déclaration du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, qui, dans le reportage de Daniel Thibeault, se prononce favorablement sur le contenu de l'accord de libre-échange récemment conclu entre l'Europe et le Canada et le décrit comme une entente progressiste. En vertu de quel principe devrait-il être disqualifié d'en parler positivement et le journaliste devrait-il s'abstenir de le citer? En faisant écho à ses déclarations, M. Thibeault ne prend pas position ni ne défend un point de vue particulier : il rend compte. Son travail n'est pas de fabriquer de la dissension où il n'y en a pas.

D'ailleurs, ses reportages n'existent pas dans un vacuum. Celui dont il est question a été immédiatement suivi d'un autre, réalisé par Yvan Côté, le correspondant de Radio-Canada en Asie, qui a montré l'envers du décor de ce sommet économique prenant place dans la ville de Hangzhou. Il l'a décrite comme une « ville désertée, quasi en état de siège », vidée de la moitié de ses habitants, où ceux qui restent sur place osent à peine s'adresser aux médias et où les journalistes qui s'aventurent à parler aux simples citoyens sont pourchassés par les forces de sécurité chinoises qui tentent de savoir ce qu'on leur a dit. Le téléspectateur comprend très bien que l'on ne se trouve pas dans un contexte semblable à celui du Sommet de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, en 1999, ou au Sommet des Amériques à Québec, en 2001, ou encore au Sommet du G20 à Toronto, en 2010, autant d'occasions où les opposants à la « mondialisation » ont pu se faire entendre bruyamment dans la rue. L'absence de manifestations à Hangzhou n'a pas été fabriquée par Radio-Canada pour présenter une image positive de la situation; elle est un fait qui a été rapporté et expliqué. Ce n'est pas le rôle des journalistes de se substituer à la société civile ou aux mouvements d'opposition à quelque cause que ce soit. Par ailleurs, les débats sur l'adhésion du Canada à des traités de libre-échange ou sur ses politiques environnementales se font régulièrement dans d'autres lieux et Radio-Canada en rend compte de multiples manières.

4. M. Dubitsky estime que les reportages de Daniel Thibeault présentés à l'antenne de Radio-Canada sont dignes d'une « télévision d'État sous le joug d'une dictature qui lui impose, entre autres choses, de projeter une image positive de son dirigeant ». En cela, dit-il, Radio-Canada n'a pas respecté les standards d'excellence qu'on en attend.

On imagine aisément qu'une « télévision d'État sous le joug d'une dictature » accorderait une place prépondérante dans ses bulletins d'information à une mission à l'étranger de son chef de gouvernement. Même en démocratie, ces événements font souvent l'objet d'une couverture minutieuse de la part des grands réseaux d'information. Voyons donc ce qu'il en a été dans le principal bulletin national d'informations d'ICI Radio-Canada, soit le *Téléjournal* de 22 heures :

Le 30 août 2016, au premier jour du voyage de Justin Trudeau en Chine, on n'en a fait aucune mention dans les manchettes d'ouverture, et le reportage a été présenté à 6 minutes 30 secondes du début.

Le 31 août, les manchettes ignorent le sujet et le reportage de Daniel Thibeault arrive à la septième minute du bulletin.

Le 1^{er} septembre, toujours aucune manchette sur la mission du premier ministre Trudeau en Chine, et le reportage est présenté à 32 minutes du début.

Le 2 septembre, il y a cette fois cinq nouvelles en manchette, mais encore aucune sur le voyage de Justin Trudeau, et le reportage n'arrive qu'après 10 minutes de bulletin.

Le 3 septembre, les manchettes portent toutes sur d'autres sujets, mais le reportage est présenté à la cinquième minute.

Le dimanche 4 septembre, jour de l'ouverture du Sommet du G20, on mentionne pour la première fois dans les manchettes la visite de Justin Trudeau en Asie. La manchette en question occupe la deuxième place. Quant au reportage, il arrive à 7 minutes du début du bulletin.

Le 5 septembre, jour de la conclusion du Sommet du G20, le sujet ne se retrouve pas en manchette et le reportage est présenté à 21 minutes du début.

Le 6 septembre, le reportage de Daniel Thibeault faisant le bilan de cette mission à l'étranger de Justin Trudeau n'est même pas diffusé au *Téléjournal* de fin de soirée. En somme, ce voyage a fait l'objet d'une seule manchette sur un total d'une trentaine.

Ce n'est pas là le comportement qu'on attendrait d'une télévision d'État sous le joug d'une dictature, pour reprendre les termes utilisés par le plaignant. De mémoire d'ancien correspondant parlementaire à Ottawa et d'ancien reporter à l'étranger ayant couvert quantité de voyages internationaux de plusieurs premiers ministres canadiens, je crois pouvoir dire – sans porter de jugement sur la pertinence des choix éditoriaux qui ont conduit à cette situation – que Radio-Canada a fait preuve d'une retenue singulière dans le positionnement des reportages portant sur le voyage de Justin Trudeau en Chine.

CONCLUSION

Les reportages du journaliste Daniel Thibeault, présentés du 30 août au 6 septembre 2016 sur ICI Radio-Canada Télé et portant sur la visite du premier ministre Justin Trudeau en Chine, ont respecté les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada. De plus, l'ensemble de la couverture de ce voyage par Radio-Canada ne peut justifier les accusations sérieuses portées par le plaignant à l'encontre du diffuseur public.

Cela me force à prendre une mesure exceptionnelle, bien qu'elle ne soit pas inédite, et d'aviser le plaignant que je me réserve la possibilité de ne pas traiter ses plaintes dans l'avenir si elles me semblent à leur face même injustifiées. Mes prédécesseurs au poste d'ombudsman de Radio-Canada et ma collègue de CBC ont traité une demi-douzaine de plaintes de M. Dubitsky au cours des dernières années. La plupart épousaient la même argumentation : M. Dubitsky trouvait que les opinions du Nouveau Parti démocratique ou des verts, ou que la question environnementale, n'étaient pas suffisamment représentées dans les commentaires des analystes ou dans les reportages, que ce soit dans les bulletins d'informations ou dans des émissions d'affaires publiques, et il y voyait un manque d'équilibre. Dans aucun des cas, ses griefs n'ont été validés. Je suis le quatrième ombudsman à lui donner tort, et l'analyse de sa plainte – puisqu'elle portait sur un large éventail de reportages – a nécessité un temps considérable de ma part. La récurrence de ses griefs et le caractère particulièrement outrancier de sa dernière plainte m'obligent donc à assujettir les prochaines qu'il pourrait présenter à un tel examen préalable de recevabilité.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français, CBC/Radio-Canada
Le 25 novembre 2016